

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	17

Séance du 31 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire

Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
M. Didier MARICEL par M. Arthur MARICEL

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

Jeudi 24 juillet 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025/07/83

FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DU
CAFE-MUSIQUE « LE MAHATO »

Dans le cadre de sa politique culturelle et de la redynamisation de son centre-bourg, la Ville de Lamentin projette l'ouverture de son café-musique « Le Mahato ».

Cet établissement a pour vocation de promouvoir le spectacle vivant dans une ambiance intimiste, accompagné d'une offre de restauration légère.

Son exploitation se fera sous la forme de locations, selon la grille tarifaire suivante :

ESPACE	TARIF	CAUTION
Salle seule (espace sans piano)	500 €	Caution : 800 €
Salle avec piano, batterie, sono.	1 000 €	Caution : 1 000 €
Salle avec piano, batterie, cuisine, sono	1 200 €	Caution : 2 000 €



Salle avec piano, batterie, sono, cuisine, espace extérieur (placette, chaises)	2 000 €	Caution : 3 000 €
Placette, cuisine	1 000 €	Caution : 1 000 €

Ces tarifs s'appliquent à une location à la journée, de 8h à 23h.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à émettre un avis favorable à la mise en place de cette grille tarifaire.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de redynamiser le centre-bourg à travers une offre culturelle et conviviale,

Considérant l'ouverture prochaine du café-musique « Le Mahato » destiné à accueillir des spectacles vivants et des animations culturelles,

Considérant la nécessité de fixer une grille tarifaire encadrant les conditions de location de cet établissement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'adopter la grille tarifaire relative à la location du café-musique « Le Mahato », telle que présentée ci-dessous :

ESPACE	TARIF	CAUTION
Salle seule (espace sans piano)	500 €	Caution : 800 €
Salle avec piano, batterie, sono.	1 000 €	Caution : 1 000 €
Salle avec piano, batterie, cuisine, sono	1 200 €	Caution : 2 000 €
Salle avec piano, batterie, sono, cuisine, espace extérieur (placette, chaises)	2 000 €	Caution : 3 000 €
Placette, cuisine	1 000 €	Caution : 1 000 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE

